

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2006 B 00310 Numéro SIREN : 377 689 088 Nom ou dénomination : J.E.L.
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000021

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VIENNE**



755186

Dénomination : J.E.L.
Adresse : 629 chemin de L'aérodrome Zone Artisanale du Saluant
38121 Reventin-vaugris FRANCE

n° de gestion : 2006B00310
n° d'identification : 377 689 088

n° de dépôt : P2021/000021
Date du dépôt : 01/04/2021

Pièce : Ordonnance du Président



755186

2021OP00440

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

ORDONNANCE

Nous, Olivier MICHEL, Président du tribunal de commerce de Vienne,

Vu la requête et les moyens exposés par :

La société J.E.L. 629 chemin de l'Aérodrome Zone Artisanale du Saluant 38121 REVENTIN-VAUGRIS RCS Vienne 377 689 088

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2020

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 31/05/2021

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 de La société J.E.L. 629 chemin de l'Aérodrome Zone Artisanale du Saluant 38121 REVENTIN-VAUGRIS RCS Vienne 377 689 088 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Vienne, le 01 AVR 2021

Le président
Olivier MICHEL



Le greffier
Sylvie NIETO



Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.22 € TTC (21.93 € HT – 4.39 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



J.E.L.
Société par actions simplifiée au capital de 2 288 000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Saluant, 629, Chemin de l'Aérodrome,
38121 REVENTIN VAUGRIS
377 689 088 RCS VIENNE

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

**EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE CHARGEE D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné Hervé GINEYS, demeurant Immeuble Les Nymphéas, 19, Quai Riondet, 38200 VIENNE,

Agissant en qualité de Président de la société "JEL", société par actions simplifiée au capital de 2.288.000 euros, dont le siège social est fixé Zone Artisanale du Saluant, 629, Chemin de l'Aérodrome, immatriculée sous le numéro 8377 689 088 au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE (Isère),

A l'honneur de vous exposer :

- que la société "J.E.L." a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 30 Septembre 2020, qu'elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, soit au plus tard le 31 Mars 2021, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

- que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ne pourra se tenir dans les délais légaux pour les raisons suivantes :

- Par courriers du 17 Février 2021, le Commissaire aux comptes suppléant de deux filiales du groupe dont dépend la société "J.E.L." a été sollicité afin d'accomplir les diligences de certification des comptes de l'exercice social clos le 30 Septembre 2020 de chacune des deux sociétés, en conséquence de l'empêchement temporaire du Commissaire aux comptes titulaire,
- Ces sollicitations tardives n'ont pas permis la finalisation des diligences de certification des comptes dans les délais légaux et statutaires.
- En conséquence, la société "J.E.L.", étant astreinte à l'établissement de comptes consolidés, les Commissaires aux comptes de ladite société n'ont pas pu finaliser leurs diligences de certification des comptes consolidés dans les délais légaux et statutaires.

Qu'en conséquence,

Le soussigné sollicite qu'il plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 Mai 2021 le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2020.

Fait à REVENTIN VAUGRIS (Isère),
Le 29 Mars 2021.

Le Président,
Hervé GINEYS

